



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

COMITE DE DIRECTION PV N° 7 – du 13/05/2024

Présidence : Patrick BEL ABBES

Présents : Thierry BALLAND, Christophe BELLARD, Joël GRISONI, Mehdi AABID, Christophe VIDUSSI, Olivier AMOUREUX

Présents en Visio : Patrick GRECO, Pierre VALENSI, David LUCHARD

Excusés : André BODJI, Jean-Luc QUEIRAS, Daniel ROUIT, Gilles CHALVET, Marc CHIRON, Béatrice ZIZZI, Richard PEREIRA, Simon AMZALLAG, Jean-Maurice VALET, Grégory LA CARIA,

Assistent : Sylvie POIGNET-TESTU directrice et Sandy AUDEMAR chargée de développement

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toute personne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le **22** du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES**). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2^{ème} instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3^{ème} et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,

ORDRE DU JOUR

Le Président, Patrick BEL ABBES ouvre la séance 18 heures 15, il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et passe à l'ordre du jour.



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Informations du Président

Approbation CD du 25/03 et du bureau du 16/04

Retour sur la finale régionale U13 à Gap, Le Comité de Direction adresse ses remerciements à la Ligue de la Méditerranée et au club de Gap pour l'organisation performante

Groupement : US VIVO 04 / ORAISON SPORTS et Groupement Jeunesse du Bassin du Largue GJBL (FCCR/BANON/DAUPHIN) groupement jeunesse du bassin du large, accord du Comité de Direction

Coupe des Alpes :

Planning de la journée et désignation des officiels (arbitres et délégués) :

- COUPE U17F à 9H30 GAP / ST CREPIN
- COUPE 15 à 8 à 10H15 BARCELONNETTE / ST ANDRE
- COUPE RICHERME à 11H DIGNE / FCCR
- COUPE U14 à 12H30 EPM / GAP
- COUPE U16 à 14H GAP / GJMD
- COUPE U18 à 16H VINON / GJMD
- COUPE DONADIEU à 18H GAP / LA ROCHE
- COUPE GAGE à 20H VINON / AFCV

Ordre du jour AG :

- Appel des délégués et vérification du quorum
- Ouverture par le Président de la Commission de Surveillance des Opérations électorales
- Présentation des candidats à l'élection du Comité de Direction
- Election du Comité de Direction
- Election de la délégation de District aux Assemblées Générales de la Ligue
- Vote du budget prévisionnel
- Proposition de modification des textes :
- Critérium U13 (création)
- Statut de l'Éducateur (création)
- Championnat Futsal (modification)
- Règlement Sportif (modification)
- Championnats Séniors et Coupes (modification)
- Championnat Féminin (modification)
- Challenge de la Sportivité (création)
- Projet réforme Championnats Jeunes (création)
- Règlements d'Administration Générale (nouvelle présentation)
- Remise des récompenses et médailles
- Clôture de l'Assemblée par le Président

Tour des Commissions

CDA : la commission invite les présidents des commissions du District à venir à leur réunion générale le 8 juin à Embrun



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

La séance est levée à 20h00

Prochaine réunion du Comité de Direction sur convocation

Le Président

Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire de séance

Thierry BALLAND

Calendrier des manifestations

- 25/05 – Challenge U11 à Vinon sur Verdon
- 1/06 – Finales des Coupes des Alpes à Veynes
- 08/06 – JND U9 à Malijai
- 15/06 – JND U7 à Volonne
- 22/06 - AG District à Château-Arnoux